

Les Juifs de Tunisie face à Vichy et aux persécutions allemandes

par Claude Nataf

A côté du martyre des Juifs d'Europe, les difficultés et les souffrances subies par les Juifs de Tunisie, durant les trente mois de dépendance vichyste et les six mois d'occupation allemande, apparaissent assez marginales et n'ont guère retenu l'attention des historiens.

Pourtant, l'étude de la situation faite aux Juifs de Tunisie d'octobre 1940 à l'arrivée des Allemands en novembre 1942, c'est-à-dire dans un territoire éloigné de l'emprise de l'ennemi, permet de mieux comprendre le caractère volontariste de la politique antisémite de Vichy.

Il est aussi intéressant d'étudier la réaction aux mesures de Vichy puis à la botte allemande, d'une communauté francisée, mais différente par l'histoire, les traditions, les coutumes, la sociologie, de la communauté juive de France.

La présence juive en Tunisie est ancienne: la Carthage punique comptait déjà des communautés importantes. Ce premier noyau, originaire de Palestine ou issu de berbères judaïsés, est renforcé après l'expulsion des Juifs d'Espagne, par plusieurs milliers de sépharades espagnols, puis à partir du XVIII^e siècle, par des Juifs livournais, également de souche séphardite, qui viennent en Tunisie pour commercer avec la péninsule italienne.

Persécutés lors de l'expansion de l'islam et du règne des Almohades, les Juifs connaissent ensuite la tranquillité. Soumis à des interdits et vexations, ils ne subissent ni pogroms ni massacres.

A partir du XIX^e siècle, au fur et à mesure que se développent les relations et les échanges entre l'Afrique du Nord et l'Europe, les Juifs de Tunisie se tournent de plus en plus vers l'Occident. C'est avec ferveur qu'ils accueillent le Protectorat français et qu'ils se précipitent en masse vers les établissements français d'enseignement¹.

Tous les observateurs sont frappés par la place qu'ont su prendre les Juifs dans la Tunisie qui s'ouvre, sous l'égide de la France, à l'influence occidentale. Les Juifs sont présents dans les assemblées politiques, dans la vie économique, dans les professions libérales.

Xavier Vallat dans ses mémoires, cite le barreau de Tunis comme l'exemple de l'invasion des professions libérales par les Juifs: 160 avocats juifs sur un total de 220². Deux des cinq quotidiens de la régence appartiennent à des Juifs: *Le Petit Matin*, de tendance radicale, de Simon Zana, et *La Presse*, proche de la droite, du docteur Henry Smadja, futur propriétaire de *Combat*. Dans ce pays qui ne connaît pas la séparation des cultes et de l'Etat, la communauté israélite est une institution délégataire de la puissance publique pour l'assistance aux israélites nécessiteux et l'organisation du culte. Dirigée par un Conseil de douze membres, élu au second degré, la communauté perçoit des impôts de consommation (taxe sur la viande, le vin casher, l'alcool de figues), levés pour son compte par l'Etat.

La communauté en 1939-1940:

Le recensement ordonné par Vichy en 1941 révélera la présence de 68 000 Juifs tunisiens, 3 200 Italiens, 660 Britanniques, 1 000 de diverses nationalités (Allemands, Autrichiens, Grecs, Turcs, Espagnols...) et 16 500 Français³.

Ces chiffres ne devaient pas être très différents en 1939. Seul le nombre de Juifs français a augmenté par l'arrivée d'une centaine de réfugiés de métropole.

Parmi les Français, 15 000 environ sont des naturalisés ou descendants de naturalisés. Les autres sont originaires d'Algérie ou descendants de familles juives de métropole, installées en Tunisie avant ou depuis le protectorat. Les Juifs français et italiens appartiennent à la grande et moyenne bourgeoisie. Parmi les Juifs tunisiens, 40 000 environ sont indigents, illettrés ou peu instruits, vivant de modestes métiers ou des secours de la communauté. En 1939, l'entrée en guerre de la France porte au paroxysme le patriotisme français des Juifs de Tunisie. Il y a une communion avec la France libérale et protectrice des faibles et des opprimés.

Face aux visées hitlériennes, nous suivrons la France là où elle nous mène, car ici en Tunisie notre sort est lié au sien, nos libertés sont venues avec elle, et elles s'en iraient avec elle⁴.

Le Conseil de la communauté est alors présidé par Moïse Borgel, âgé de 70 ans, haut-fonctionnaire en retraite⁵. Il demande la mobilisation des Juifs tunisiens: il se heurte à un refus. Il obtient seulement que, comme en 1914, ils soient autorisés à s'engager dans l'armée française. Mais les unités de l'armée d'Afrique leur sont fermées, et les volontaires doivent se rendre à Narbonne pour être enrôlés dans